

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 1^{er} juin 2021 à 20h 00 salle Gaston Chéreau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Guilloy, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Touzet

Absents excusés : Mrs. Lepetit, Renaud

Secrétaire : Mme Brault

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 04 mai 2021
- Délibération décision modificative au budget
- Subventions 2021 aux associations
- Subvention 2021 au CCAS
- Prolongation du CDD non titulaire de l'agent du musée du 21 août jusqu'au 31 octobre
- Travaux aménagement du centre bourg
- Questions diverses
 - o Constitution des bureaux de vote (20 et 27 juin)
 - o Etude d'une demande d'exonération des loyers d'un professionnel

Le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le recrutement d'un saisonnier à temps complet pour un mois. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rajout.

1 Validation du compte rendu du conseil municipal du 04 mai 2021

Correction faite que ce n'est pas le broyeur qui sera livré sous quinzaine (à la date du 4 mai), mais une remorque, le compte rendu est approuvé.

Le maire revient sur certains points :

- Musée : réouverture le 02 juin ; les agents du service technique ont aidé au nettoyage des locaux.
- Voirie : les devis pour la solution de revêtement bi-couche ne sont toujours pas parvenus en mairie. De même, le maire n'a pas de devis à présenter pour l'impasse du Travail ou la rue des Rosiers.
- Impasse du Travail : le maire a rencontré les riverains pour la régularisation entre voie privée et voie communale. La commune prendra en charge les frais de géomètre et les frais notariés, les riverains cédant leur terrain.
- Hameau de La Rochechevreux : le SDEI est venu étudier la possibilité d'enfouissement des réseaux. Le syndicat prendrait en charge le coût de l'enfouissement du réseau électrique, mais pas de celui de France Télécom.
- Urbanisme : A ce jour, le maire a contacté différents prestataires, mais rien n'est défini. En effet, les communautés de communes ou autres collectivités souhaitent réfléchir à la mise en place de ce service élargi, entraînant une nouvelle organisation pour leurs agents. Le maire précise que le secrétariat de mairie de Prissac pourrait éventuellement se charger des certificats d'urbanisme d'information.

2. Décision modificative au budget principal

Le maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget afin de régulariser comptablement des écritures d'ordre. La régularisation porte sur un centime d'euro.

Le conseil municipal approuve la modification suivante :

Dépense à l'article 2313 : + 0,01 €

Recette à l'article 2031 : + 0,01 €

3. Subventions aux associations

Comme chaque année, le maire présente les demandes de subventions reçues en mairie. Mr Montiège, conseiller en lien avec le tissu associatif, a étudié chaque demande.

Le conseil municipal valide les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales	1 600 €
- Amicale des donneurs de sang	300 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	600 €
- Association Moto Cross ASMP	2 500 €
- Société des Chasseurs de Prissac	300 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	100 €
- Association Etang Rémy Louveau	300 €
- Indre Nature	100 €
- Club de foot FC SSRP	880 €
- Souvenir Français	100 €
- Bip TV	200 €
- AFM Téléthon Châteauroux	200 €

Deux précisions :

La subvention sera versée à l'APE sous réserve que cette association présente un budget 2021, détaillant les actions projetées.

Le versement à l'AFM Téléthon ne sera réalisé que si la commune de Prissac ne peut pas organiser d'actions caritatives au profit du Téléthon en décembre 2021.

Deux associations annoncent la date de leur assemblée générale :

- ASMP le 12 juin à 11h30 au terrain de motocross
- AFR Prissac le 05 juillet à 20h à la salle Gaston Chéreau.

Enfin, le maire souligne que certaines associations auront des difficultés à « redémarrer », car la crise sanitaire a provoqué une longue période sans activités, ni contact entre les bénévoles.

4. Subvention au CCAS

Après exposé des activités du Centre Communal d'Action Sociale de Prissac, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de six mille euros pour 2021.

5. Prolongation du contrat de l'agent du musée

Le maire expose que le musée ne pourra rester ouvert jusque fin octobre que si le contrat de l'agent du musée est prolongé. Il propose donc la reconduction du contrat en cours. Certains élus sont favorables à cette proposition, estimant que cela donne de la visibilité à l'agent recruté. D'autres estiment qu'il est prématuré de reconduire le contrat dès maintenant et souhaitent reporter la décision à la prochaine réunion.

Après discussion, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, vote la reconduction du contrat jusqu'à fin octobre

6. Recrutement d'un saisonnier

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien des espaces publics, de la voirie communale et des espaces verts, le maire propose de recruter sur un emploi non permanent, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Il propose un contrat d'un mois.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge le maire de procéder au recrutement. Il souhaite une embauche au plus vite afin de faire coïncider la fin du contrat avec la fin des travaux routiers du bourg.

Questions diverses

- Élections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021

Le maire rappelle le bureau établi lors de la dernière réunion :

8h – 13h	13h – 18h
Pascal Renaud	Béatrice Petit
Franck Montiège	Sylvie Delaune
Gilles Touzet	David Louveau
Laurence Pergaud	Adeline Brault
Dominique Biardeau	Mireille Vannier
Christophe Leroy Battu	Éric Lepetit

Il annonce que des électeurs se sont fait connaître pour aider ponctuellement si nécessaire, ou pour procéder aux opérations de dépouillement des scrutins.

- Centre bourg : le maire est satisfait de l'avancement des travaux et de la qualité du travail de la SETEC. Les emplacements de stationnement réalisés en bas du bourg sont fréquemment utilisés. Les rampes PMR vont bientôt être installées pour la boucherie et le cabinet médical.

Le maire annonce que cette phase de travaux devrait se terminer vers le 14 juillet ; ce sera ensuite la réfection de la route par le Département (du 12 au 16 juillet théoriquement). La zone « 30 km/h » sera matérialisée par des panneaux routiers, et par des aménagements en chicane (route de Bélâbre) où seront définies des places de stationnement pour les riverains et/ou visiteurs. Cet aménagement de chicanes ne séduit pas la totalité des conseillers.

A ce sujet le maire rappelle un détail oublié du code de la route :

L'arrêt ou le stationnement devant une entrée carrossable d'immeuble est qualifié de gênant par le code de la route. Il n'existe aucune dérogation à cette règle, y compris pour le propriétaire d'un garage individuel.

Pour la jurisprudence, le fait de garer son véhicule devant chez soi, sur la voie publique, contrevient au principe d'égalité de tous les automobilistes devant la loi. Et cela constitue même une gêne pour les piétons si le véhicule empiète sur le trottoir

Enfin le maire, suite à la demande de conseillers, confirme que les bancs et poteaux bois doivent être poncés et traités.

- **Demande d'exonération de loyers** : le maire donne lecture d'un mail d'un professionnel locataire de la commune qui n'a pas pu encore reprendre ses activités normalement. Avant de prendre position pour une exonération de loyer, ou un autre mode d'hébergement pour les activités, le conseil demande au maire d'aller à la rencontre de cette personne afin de définir très clairement ses besoins en termes d'espace pour les activités envisagées.

- **Hameau de L'Age** : De même que pour le hameau de la Rochechevreux, le SDEI propose un enfouissement des réseaux électriques, avec les mêmes conditions de financement. Le SDEI tentera une négociation avec France Télécom pour les enfouissements Orange. Le maire précise qu'il faudrait 2 lampadaires supplémentaires dans ce hameau : il contactera la CdC MOVA, compétente pour l'éclairage public.

Tour de table :

- Mme Vannier demande la date à laquelle seront installés les bancs à l'étang. Le maire lui annonce la pose en septembre ; Mme Vannier regrette que ce soit après la saison touristique.

Elle signale également qu'une voiture avec remorque stationne régulièrement devant les bouteilles de gaz de la salle Gaston Chéreau et bloque l'accès des résidents du foyer. Scalis, gestionnaire des logements, a déjà constaté cette gêne.

- Mr Montière rapporte que Mr Lepetit (absent excusé) s'est chargé de l'installation de la ligne internet à la salle Gaston Chéreau. La date à laquelle la ligne sera opérationnelle reste à préciser.

- Mr Jouot annonce qu'un cas Covid a été recensé à l'école, ce qui a entraîné la fermeture de la classe des maternelles pendant une semaine. A Lignac, la classe de Mr Beloeil a également été fermée pour le même motif. Tout est revenu à la normale ce matin. C'est l'Éducation nationale qui a décidé la fermeture des classes ; le maire a fermé l'accueil périscolaire.

- Mme Guillois annonce une matinée « dédicace » à la médiathèque samedi 05 juin : Mme Pavageau sera présente pour dédicacer ses œuvres à l'occasion de la sortie de 2 guides qu'elle vient de publier (Guides insolites de la Creuse et de la Vendée).

- Mme Petit a contacté le Symctom pour l'installation de containers supplémentaires à la Rochechevreux. Le service technique devra donc prévoir une plateforme au plus vite pour accueillir ces bacs. Les containers « papier » débordent. Mr Montière explique que c'est lié au décalage des tournées en raison des jours fériés. Il faut « rattraper » les jours non travaillés.

Mme Petit souhaite une réflexion pour un accès PMR au ponton de l'étang. Si l'on recule les grosses pierres, les véhicules risquent de s'engager sur la chaussée de l'étang ; on pourrait envisager un passage plus roulant spécifique pour l'accès PMR.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance et il fixe la date du prochain conseil municipal au mardi 13 juillet à 20 h00.

Fin de séance : 22h30